

**Séance du 26 septembre 2022**

Nombre de conseillers en exercice:	33
Présents :	24
Absents :	3
Procurations :	6
Votants :	30

Les membres du Conseil Municipal de la commune d'Onet-le-Château se sont réunis le vingt-six septembre deux mille vingt-deux à dix-neuf heures, à la Maison des Associations, sur la convocation qui leur a été adressée le vingt-deux septembre deux mille vingt-deux par Monsieur Jean-Philippe KEROSLIAN, Maire

**Président** : Jean-Philippe KEROSLIAN, Maire d'Onet-le-Château

**Présents** : Marie-Noëlle TAUZIN, Christian MAZUC, Raymond BRALEY, Didier PIERRE, Sabine MIRAL, Jean-Philippe ABINAL, Gulistan DINCEL, Jacky MAILLE, Jean-Louis COSTE, Michel SOULIE, Christine LATAPIE, Jacques DOUZIECH, Françoise VITIELLO, Stanislas LIPINSKI, Valérie ABADIE-ROQUES, Franck TOURNERET, Rachida EL HAOUARI, Fabienne VERNHES, Jean-Marc LACOMBE, Liliane MONTJAUX, Isabelle COURTIAL, Mathieu GINESTET, Amar GUENDOUZI.

**Absents ayant donné pouvoir** : Catherine COUFFIN (pouvoir à Christine LATAPIE), Dominique BEC (pouvoir à Françoise VITIELLO), Ludivine CHATELAIN-NOUIOJA (pouvoir à Franck TOURNERET), Hakim GACEM (pouvoir à Jean-Philippe KEROSLIAN), Virginie NAYROLLES (pouvoir à Valérie ABADIE-ROQUES), Elisabeth GUIANCE (pouvoir à Liliane MONTJAUX).

**Absents excusés** : Jean-Luc PAULAT, Christian GIRAUD (arrivé à 19h19), Cindy BARE (arrivée à 19h07),

**Secrétaire de séance** : Marie-Noëlle TAUZIN

**RH/86-2022**

**Modification du tableau des effectifs  
Création d'un poste d'ingénieur  
Pôle « Techniques, Structures et Urbanisme »**

*Vu l'ordonnance n°2021-1574 du 24 novembre 2021 portant partie législative du Code Général de la Fonction Publique,  
Vu l'avis unanimement favorable du Comité Technique du 16 septembre 2022,  
Vu l'avis majoritairement favorable après examen des commissions en date du 19 septembre 2022 (pour : 17 ; contre : 0 ; abstentions : 4)*

ENTENDU que conformément à l'ordonnance n°2021-1574 du 24 novembre 2021 portant partie législative du Code Général de la Fonction Publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

ENTENDU qu'il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services. En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique compétent.

ENTENDU que la délibération portant création d'un emploi permanent doit préciser :

- les grades correspondant à l'emploi créé,
- la catégorie hiérarchique dont l'emploi relève,
- pour un emploi permanent à temps non complet, la durée hebdomadaire de service afférente à l'emploi.

CONSIDERANT que suite à une réorganisation des services municipaux et notamment de la direction du pôle Urbanisme, Services Techniques et Projets Structurants, et afin de répondre aux besoins de la collectivité, un agent disposant des diplômes et compétences nécessaires a été positionné sur les missions d'Ingénieur relevant de la catégorie A.

CONSIDERANT qu'afin de le placer dans le cadre d'emploi correspondant à ses missions, il est proposé aux membres du Conseil Municipal de créer un emploi permanent d'ingénieur relevant de la catégorie hiérarchique A à temps complet.

CONSIDERANT que ce poste n'ayant pu être pourvu par un fonctionnaire titulaire ou stagiaire, il est proposé l'établissement d'un contrat à durée déterminée de 3 ans, renouvelable par reconduction expresse sur le grade d'ingénieur, conformément à l'article L.332.8 2° du Code Général de la Fonction Publique qui prévoit qu'un emploi permanent du niveau de la catégorie A, B ou C peut être occupé par un agent contractuel lorsque la nature des fonctions ou les besoins des services le justifient et sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté.

CONSIDERANT que compte tenu des besoins avérés de la collectivité au sein du pôle « Urbanisme, Services Techniques et Projets Structurants », il est proposé au Conseil Municipal de créer un poste sur la base de l'article précité, comme suit :

GRADE CREE			
	Grade	Nombre d'emploi	Taux d'emploi
1 <sup>er</sup> novembre 2022	Ingénieur (cat A)	1	100%

CONSIDERANT que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé dans cet emploi sont inscrits au budget primitif 2022, chapitre 012.

**Cet exposé entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des voix :**

- décide de la création d'un poste d'Ingénieur pour tenir compte du besoin avéré au sein au sein du pôle « Urbanisme, Services Techniques et Projets Structurants » de la commune.

Fait et délibéré à Onet-le-Château les jour, mois et an susdits  
Pour extrait conforme,

Le Maire,



Jean-Philippe KEROSLIAN

La Secrétaire de séance,

Marie-Noëlle TAUZIN

Certifiée exécutoire par M. le Maire

Compte tenu de la transmission en Préfecture le : **03 OCT. 2022**

Et de la publication le : **03 OCT. 2022**